

Conditions générales de vente

MAJ 20/07/23

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre du CGAT destinée à tout client.

Le fait de signer le bulletin d'inscription à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part du CGAT lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre du CGAT à ses besoins.

INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS

Les Formations sont réalisées au choix et à la discrétion de l'Organisme de Formation, au sein des locaux du Client, de l'Organisme de Formation, et/ou dans un lieu extérieur.

Nombre de participants : 5 à 12 participants maximum suivant les sessions.

 $M\'{e}thode\ p\'{e}dagogique: Expos\'{e}s, \'{e}tudes\ de\ cas,\ exercices,\ jeux,\ discussions,\ vid\'{e}o,\ support\ \'{e}crit,\$

Cette liste n'est pas limitative.

Le CGAT étant une association, toute inscription à une formation fera l'objet d'une adhésion annuelle par le client moyennant une cotisation financière de 10€ HT en sus du prix de la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de présence est délivrée au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement. Une grille d'évaluation est remise au formateur à la fin de la session par le stagiaire. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation.

Un questionnaire d'évaluation est adressé au stagiaire 60 jours après la formation afin de recueillir son appréciation « à froid » et mesurer l'impact de la formation sur les pratiques du stagiaire.

INSCRIPTIONS

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin d'inscription et les CGV dûment rempli et signé par le client (employeur ou particulier).

Le CGAT offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées jusqu'à 15 (quinze) jours calendaires avant le début prévu de la formation.

ANNULATION

1. Annulation à l'initiative du Client

Le client peut annuler sa participation sans frais, jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage. Le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant du prix de la formation à titre de dédommagement pour toute annulation dans un délai de 29 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation.

En cas d'absence ou d'annulation à compter du début de la formation le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation. La cotisation pour l'adhésion ne sera pas remboursée.

2. Annulation à l'initiative du CGAT

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, le CGAT se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session ultérieure. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription.

3. Force majeure

Le CGAT ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au CGAT, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de



l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CGAT.

CONDITIONS FINANCIERES

Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans le délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par chèque ou par virement.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

Le CGAT est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, ...) utilisé par le CGAT pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de son auteur. A ce titre, sans son accord express formel, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisé. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés.

En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. Le CGAT demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

Le CGAT se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise du CGAT au Client. Le CGAT s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

Le Client accepte d'être cité par le CGAT comme client de ses offres de services, aux frais du CGAT.

Le CGAT peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre du CGAT et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat et le suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au CGAT.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. Le CGAT conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le CGAT à l'occasion de l'exécution du Contrat/Convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Castres.

Date, signature et cachet du Client :	

